



Livret d'information



CHU

Hôpitaux de
Bordeaux

MATERNITÉ

CHU de Bordeaux

Filière obstétrique

Allaitement
ou biberon?

Mes
rendez-vous à
la maternité

Ma valise
pour le jour J





SOMMAIRE

PRÉSENTATION de la maternité

Présentation de la maternité	1
Consultations, suivi et accompagnement	4
En cas d'urgence	10
Les trousseaux	11
L'hospitalisation pendant la grossesse	12
La naissance	13
Votre séjour	16
Informations pratiques	18
Votre sortie	20
Don : sang placentaire et lait maternel	21

La maternité du CHU de Bordeaux, est une maternité de référence dans la prise en charge des grossesses à haut risque (Niveau 3) et une maternité de proximité pour l'accueil des grossesses physiologiques.

La passerelle reliant la maternité au tripode permet d'accéder facilement aux plateaux techniques de toutes les spécialités médicales et chirurgicales adultes.

La maternité travaille également en étroite collaboration avec les services pédiatriques de réanimation, de néonatalogie et avec le centre de cardiologie de l'hôpital Haut-Lévêque.

Le bâtiment abrite aussi une activité importante de gynécologie médicale et chirurgicale ainsi que de médecine de la reproduction.

La maternité, en lien avec le service d'hygiène hospitalière veille à appliquer les recommandations en vigueur concernant l'entretien des locaux et les bonnes pratiques de soins.



Fiche d'identité

Chef de pôle
Dr Claude Macké - Tél. 05 57 82 07 06

Chefs de service
Dr Dominique Dalloy - Tél. 05 56 79 55 79
Dr Jacques Horowitz - Tél. 05 56 79 55 52

Consultations - Tél. 05 57 82 02 03
Urgences maternité - Tél. 05 57 82 01 01
Service imagerie médicale - Tél. 05 56 79 60 44



les locaux

La plupart des locaux de la maternité ont été rénovés ou sont en cours de rénovation.



- 6 blocs obstétricaux et chirurgicaux
- 1 unité de réanimation néonatale
- 1 secteur d'hospitalisation pédiatrique
- 14 salles de naissance
- 1 plateau imagerie d'échographie et de sénologie

en **2010**,
la maternité a réalisé :
5 076 naissances et environ **20 000** consultations
3 900 passages aux urgences

les professionnels que vous allez rencontrer

- des médecins : gynécologues-obstétriciens, anesthésistes, pédiatres
 - des sages-femmes
 - des aides-soignantes
- des auxiliaires de puériculture
 - des brancardiers
- des agents de service hospitalier
- des agents administratifs et/ ou agents de l'état civil
 - des secrétaires



Mais aussi dans certaines circonstances :

- des médecins d'autres spécialités : diabétologue, chirurgien infantile, orthopédiste, psychiatre, ...
- des infirmiers
- des sages-femmes cadres responsables d'unité, des cadres de santé
- la puéricultrice et la sage-femme du conseil général (PMI)

Le CHU ayant une mission d'enseignement et de recherche, vous rencontrerez des étudiants de différentes spécialités et peut-être serez-vous sollicitée pour participer à certaines études (aucune étude ne sera faite sans votre accord et vous en serez informée).

- une assistante sociale
- une diététicienne
- un kinésithérapeute
- un psychologue
- une anthropologue
- une conseillère conjugale
- des interprètes (langues étrangères, langue des signes)



Consultations, suivi...

...accompagnement

Le service des consultations est situé au rez-de-chaussée de la maternité et accueille les consultations de gynécologie, d'obstétrique et d'allaitement.

Vous devez vous présenter au service des admissions (rez-de-chaussée) 1/4 d'heure environ avant chaque consultation pour accomplir les formalités administratives (retrait d'une feuille de consultation et de cotation des actes médicaux).

dès le début de votre grossesse

Des gynécologues obstétriciens et des sages-femmes vous accueillent pour votre suivi médical sur rendez-vous au rez-de-chaussée de la maternité.

Ces consultations peuvent avoir lieu plus tard si vous êtes suivie en libéral (au plus tard au cours du 8ème mois).

Une consultation est réalisée tous les mois selon un calendrier de suivi qui est établi lors de votre première consultation.

Prenez vos rendez-vous à l'avance et après chaque consultation pour le mois, voire pour les 2 mois suivants !

Lors de votre première visite amenez avec vous tous les documents de votre dossier et ceux concernant le suivi de votre grossesse.

Lors de vos consultations ou le jour de la naissance de votre enfant, pensez à vous munir des documents suivants :

- carte vitale
- carte mutuelle
- pièce d'identité
- carte de groupe sanguin
- résultat d'examen
- échographies, radiographies, scanners
- courrier du médecin, de la sage-femme

Assurez-vous que votre mutuelle prenne en charge les frais relatifs au supplément d'une chambre particulière.

Les secrétaires se tiennent à votre disposition
du **lundi au vendredi de 9h00 à 18h00.**
Vous pouvez les joindre au **05 57 82 02 03.**

Lors de votre premier rendez-vous, un numéro de téléphone vous sera communiqué et vous permettra de joindre directement le secrétariat du praticien qui vous suit.



au cours de votre grossesse

3 échographies au moins vous seront prescrites

Elles peuvent être réalisées soit en cabinet de radiologie libéral, soit à la maternité, mais toujours sur rendez-vous.

La prise de rendez-vous se situe au rez-de-chaussée de la maternité, dans le service d'imagerie médicale.

Tous les jours de 9h30 à 17h
au 05 56 79 60 44



> Vous pouvez réaliser vos prises de sang

prescrites par votre médecin directement sur le site de la maternité (sous-sol) ou dans un laboratoire d'analyse de votre choix.

Sous-sol maternité
Du lundi au jeudi
de 9h30 à 18h
Le vendredi
de 9h30 à 14h30

> Une consultation avec un médecin anesthésiste

est obligatoire que vous désiriez ou non une analgésie péridurale. En effet, une anesthésie peut dans certains cas s'avérer nécessaire au cours de l'accouchement. L'équipe qui l'effectuera aura ainsi un dossier complet en cas de besoin.

> En cas de grossesse à risque,

le rythme des consultations sera plus élevé et si une pathologie est dépistée, une hospitalisation soit en hôpital de jour soit en hospitalisation classique sera peut être nécessaire





préparation à la naissance

Elle peut se faire
soit à la **maternité** soit auprès de **sages-femmes libérales**
en ville, près de chez vous.

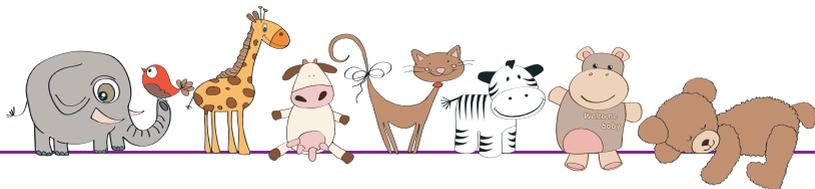
'séances de préparation' à la naissance et à la parentalité.

organisées par l'équipe des sages-femmes.
L'offre est variée et évolue : préparation classique,
séances d'informations thématiques (prise en charge de la douleur et
analgésie péridurale, rencontre avec le pédiatre, allaitement, sophrologie,
postures d'accouchements...).

projet de naissance & d'allaitement...

un entretien avec une sage-femme

au cours de cet entretien, vous pourrez évoquer votre projet de
naissance, d'allaitement ou tout autre sujet ; cet échange vous
permettra d'accueillir votre enfant dans les meilleures conditions
(entretien prénatal précoce).



Selon vos besoins,
des rencontres
avec d'autres professionnels

sont possibles pour répondre à vos questions, pour vous rassurer :

- avec une consultante en lactation
- avec un pédiatre
- avec une sage-femme tabacologue
ou un tabacologue
- avec une diététicienne



Pour tout renseignement ou prise de rendez-vous, vous pouvez vous adresser
au secrétariat des consultations, directement auprès de la sage-femme ou
du gynécologue-obstétricien qui vous suit ou en consultant les informations
diffusées dans le secteur des consultations.

Le service de consultations travaille en étroite collaboration avec d'autres
professionnels en cas de besoin : assistante sociale, PMI, associations...



en cas d'URGENCE

les TROUSSEAUX

le service des urgences

Il est situé au rez-de-chaussée. L'entrée est signalée par une enseigne. L'accès en voiture se fait par la rue de Canolle.

Vous pouvez contacter la sage-femme des urgences sans attendre au **05 57 82 01 01** devant tout signe qui vous inquiète ou vous paraît anormal et notamment si vous avez :

- des contractions utérines régulières qui progressent en intensité
- des saignements d'origine génitale même peu abondants
- la poche des eaux qui se rompt avec ou sans contractions
- une diminution importante des mouvements de votre bébé
- une forte fièvre
- en cas de chute ou de coup sur le ventre

La sage-femme vous donnera les premiers conseils et jugera s'il est nécessaire de vous déplacer.

Votre prise en charge aux urgences ne se fera pas par ordre d'arrivée mais **en fonction du critère d'urgence** . Cet ordre de priorité est établi par la sage-femme et/ou le médecin de garde lors de votre arrivée et peut donc entraîner une attente.

votre trousseau

- des vêtements amples et confortables et si besoin adaptés à l'allaitement maternel si tel est votre souhait
- des chaussons ou chaussures
- si vous allaitez, 2 soutiens-gorge pour allaitement maternel, des coussinets et un coussin d'allaitement si vous en possédez un
- des culottes, de préférence jetables
- des serviettes de toilette et tapis de bain
- votre nécessaire de toilette (savon, shampooing, dentifrice, brosse à dents...)
- des serviettes hygiéniques pour flux abondant

son trousseau

- un paquet de couches pour enfants de 2 à 5 kg
- du savon liquide bébé
- une brosse à cheveux
- un bonnet
- une turbulette ou gigoteuse
- un ou deux body en coton par jour manches longues ou courtes selon la saison
- une brassière chaude par jour
- un ou deux pyjamas par jour
- une paire par jour de chausson ou de chaussette



Pensez à prévoir **un siège auto** 'dos à la route' (en vertu des règles de sécurité routière) pour le jour de la sortie ainsi qu'une tenue adaptée (manteau, protection pluie, combinaison...).



HOSPITALISATION pendant la grossesse

la NAISSANCE

Dans certaines circonstances, une hospitalisation peut s'avérer nécessaire

Le secteur prenant en charge les grossesses pathologiques est situé au 2^e étage.

Une équipe pluridisciplinaire se réunit chaque jour afin de déterminer la meilleure prise en charge à adopter. Elle est à votre disposition pour prendre soin de vous, vous informer, répondre à vos interrogations ou celles de votre famille.

Un relais à domicile sera instauré dès que possible grâce à la collaboration de professionnels extérieurs au CHU (sages-femmes libérales, PMI, hospitalisation à domicile - HAD -, ...).

Un après-midi par semaine, un atelier de travaux manuels vous est proposé par une équipe de bénévoles (association 'Les Blouses roses'). A cette occasion, vous pourrez y rencontrer d'autres femmes enceintes hospitalisées.

hôpital de jour

Selon votre état, vous pouvez également être prise en charge au sein de l'hôpital de jour, alternative à l'hospitalisation traditionnelle pour la prise en charge des grossesses à risque.

Du lundi au vendredi, de 8h à 18h30, médecins et sages-femmes vous accueillent afin de réaliser des soins ou des examens spécifiques.



En salle de naissance, vous serez accueillie et accompagnée par des sages-femmes, des aides-soignantes et des auxiliaires de puériculture.

En cas de nécessité, la sage-femme peut faire appel à un médecin de garde : 1 obstétricien, 1 anesthésiste et 1 pédiatre sont présents 24h/24 à la maternité.

En l'absence de toute complication, l'accouchement est réalisé par une sage-femme.

Vous pouvez bénéficier 24h /24 d'une analgésie péridurale après validation de la demande par l'anesthésiste.

N'apportez pas toutes les affaires prévues pour votre séjour et sélectionnez l'indispensable en salle de naissance. A titre indicatif, pour améliorer votre confort en attendant d'accueillir votre bébé vous pouvez prévoir : lecture, musique, stick à lèvres, brumisateur d'eau minérale, ballon, huiles essentielles, huile de massage...

N'apportez aucun objet de valeur : bijoux, carte de crédit, argent liquide, chéquier... (cf dépôt d'objet de valeur, page 19).

En salle d'accouchement, des coussins de naissance sont à votre disposition si vous le désirez pour vous accompagner dans votre travail.

Pour des raisons d'hygiène, il vous est demandé de prendre une douche avant de venir à l'hôpital.



Seul le papa peut rester à vos côtés ou un accompagnant de votre choix

Ce sera toujours la même personne qui devra **respecter les consignes** suivantes :

- Port d'une blouse qui devra être quittée à la sortie du bloc accouchement,
- Lavage des mains,
- Allers et venues réduites au minimum.

Une fois l'accouchement réalisé, vous resterez 2 à 3 heures en surveillance en salle de naissances.

Vous êtes ensuite accompagnée avec votre enfant vers une unité d'hospitalisation de suites de couches, où vous pourrez recevoir des visites.

Les visites sont autorisées
de 13h à 20h30.

Une décision de césarienne

peut-être prise en cours de grossesse ou en cours de travail.
La césarienne a lieu dans le bloc opératoire de la maternité.
Aucun accompagnant n'est autorisé au sein du bloc.

Dès la naissance votre bébé portera **2 bracelets d'identité** à votre nom : l'un au poignet, l'autre à la cheville, qu'il devra conserver tout au long du séjour à la maternité.

Si vous désirez **allaiter votre enfant**, une aide pour les mises au sein sera faite par une sage-femme ou une auxiliaire de puériculture de la salle de naissance ou en salle de réveil si vous avez eu une césarienne.

Le 'peau à peau' Si vous ou le papa le souhaitez, vous pouvez prendre votre bébé en 'peau à peau'.
& **aux échanges** C'est l'occasion de partager vos premiers câlins.
aux stimulations sensorielles

'massage bébé'

Une séance d'initiation au massage bébé peut vous être proposée lors de votre séjour. Cette initiation d'une heure environ permet de faire partager au couple parent-enfant un moment de détente, de découverte et de communication.

**détente
découverte
communication**

Si votre enfant nécessite des **soins spécifiques**,
il sera pris en charge par l'équipe pédiatrique.



voTRE SÉJOUR

Après votre accouchement, vous serez hospitalisée dans l'un des 3 secteurs de suites de couches (3^e ou 4^e étage). La durée de votre séjour est en moyenne de **4 jours pour un accouchement et 5 jours pour une césarienne**. Cette durée peut varier.

Une sage-femme et une auxiliaire de puériculture vous accompagneront chaque jour dans votre nouveau rôle de parents.



le nouveau-né

- Une équipe d'auxiliaires de puériculture est là pour vous aider à prendre soin de votre bébé.
- Les toilettes matinales s'effectuent dans la chambre ou en nursery et vous pouvez bien entendu y assister et y participer.
- Le pédiatre examine votre bébé soit à la naissance, en cas de problème, soit le 2^e jour. Un nouvel examen peut avoir lieu chaque fois que cela est nécessaire.

- Durant votre séjour, votre bébé est dans un berceau avec vous dans votre chambre. En cas de soins plus spécialisés, un service de néonatalogie, situé au sein du CHU peut accueillir votre bébé. Vous pouvez bénéficier d'un service de visio-communication qui vous permet de garder le lien en images avec votre bébé. Demandez-le au personnel.
- La sage-femme vous donne des informations relatives aux dépistages systématiques qui seront faits à votre enfant.
- Durant le séjour, le premier certificat de santé de votre enfant est établi par le pédiatre.
- Le carnet de santé de votre enfant vous sera remis à la sortie.

En cas de nécessité,
la sage-femme peut faire appel à **un médecin de garde** :
1 obstétricien, 1 anesthésiste et 1 pédiatre sont présents **24h/24**

la déclaration de naissance

Après la naissance, la sage-femme établit la déclaration de naissance.

Un agent d'état civil passera dans votre chambre en début de séjour pour vous faire relire et signer cette déclaration.

Celle-ci est ensuite traitée à la mairie de Bordeaux de sorte à ce que vous récupériez les extraits de naissance (et le livret de famille) le jour de votre sortie au bureau d'état civil situé au rez-de-chaussée sauf le week-end et jour férié.

Pour tout renseignement (reconnaissance anticipée, choix du nom, ...) adressez-vous à l'agent de l'état civil de la maternité (au rez-de-chaussée).



INFORMATIONS pratiques

Les chambres : vous serez hospitalisée en chambre double ou particulière selon les disponibilités du service.

La chambre particulière est facturée au tarif en vigueur au moment de votre hospitalisation.

Renseignez-vous auprès de votre mutuelle sur les conditions de prise en charge de cette prestation.

Toutes les chambres sont équipées de sanitaires (douche, WC).

Les repas : un soignant passe pour établir avec vous les menus de votre séjour.

Chaque service est équipé d'une fontaine d'eau fraîche. Une collation vous est proposée dans l'après-midi.

Les cuisines du CHU de Bordeaux peuvent s'adapter à vos habitudes alimentaires, pensez à les signaler aux aides soignantes, nous essaierons de répondre au mieux à vos demandes.

La télévision et le téléphone : la gestion est assurée par une société extérieure au CHU que vous devez régler directement. A votre arrivée dans la chambre, composer le 40 pour être mis en relation avec la société gestionnaire et faire ouvrir votre ligne (TV, téléphone). La réception des appels est gratuite.

Les accompagnants : si vous êtes dans une chambre particulière, vous avez la possibilité de réserver un repas et/ou un lit d'appoint pour l'un de vos accompagnants. Renseignez-vous auprès du personnel du service pour les modalités et le tarif.

Les visites : pour le repos et l'intimité de chacun, nous vous remercions de limiter le nombre de vos visites et de respecter les horaires qui ne sont possibles que de 13h à 20h30.

L'argent et les objets de valeur : par précaution, il vous est fortement déconseillé d'apporter argent et objet de valeur (bijoux, ordinateur, téléphone portable...). Cependant, en cas de nécessité, vous avez la possibilité de déposer vos valeurs au coffre central qui se trouve au Tripode.

Le culte : un représentant de chaque confession peut être joint à votre demande.

La médiathèque : un jour par semaine, il vous est proposé une sélection de livres et de revues en prêt.

Le photographe : un prestataire extérieur au CHU de Bordeaux passera dans votre chambre après la naissance de votre enfant pour vous proposer ses services. Vous avez toute liberté d'accepter ou non cette prestation.

Planète jeune : un espace situé au rez-de-chaussée de la maternité, est proposé aux enfants de 2 à 12 ans qui rendent visite à des personnes hospitalisées ou les accompagnent en consultation. Deux volontaires de l'association Les Blouses Roses y assurent la surveillance et l'animation (lecture, dessins, jeux).

Horaires d'ouverture
14h à 17h30
du lundi au jeudi

Le Relais H : 2 points de vente (restauration, presse...) sont accessibles 7 jr/7 l'un à la maternité et l'autre au tripode.



vosre SORTIE

DON & sang placentaire & lait maternel

Les sorties se font le matin. Vous êtes examinée par une des sages-femmes du service qui établit vos ordonnances.

L'hôpital n'étant plus autorisé à fournir des boîtes de lait, prévoyez le lait et les biberons avant de rentrer à la maison si vous n'allaites pas.

Vous pouvez demander une sortie plus précoce qui sera accordée en fonction de l'avis médical pour vous et votre enfant. A ce sujet, des renseignements peuvent être donnés pendant la grossesse dès les premières consultations, vous bénéficierez alors d'un relais médical obligatoire **à domicile par une sage-femme libérale.** Il est indispensable d'anticiper votre organisation personnelle.

« ici je peux faire un don
de sang placentaire »

sang placentaire

Le sang placentaire est le sang qui reste dans le placenta et le cordon ombilical après la naissance.

Son prélèvement a lieu dans les minutes qui suivent l'accouchement, lorsque le cordon ombilical vient d'être coupé et que le placenta est encore dans l'utérus. Le sang placentaire contient des cellules permettant de soigner des personnes atteintes de maladie du sang.

Le don est libre, anonyme, volontaire et gratuit.

Renseignez-vous auprès de votre praticien
ou de la sage-femme responsable au **05 57 82 02 02**

lait maternel

Le don de lait maternel concerne les mères qui allaitent leur bébé et qui ont un excédent de lait. Ce surplus se manifeste par des écoulements de lait ou des seins tendus entre les tétées. Le lait maternel est un aliment unique et irremplaçable. Collecté par le Lactarium, il est destiné aux bébés hospitalisés qui en ont besoin. Il s'agit de bébés prématurés ou d'enfants atteints de pathologies principalement digestives ou rénales.

Pour toute demande complémentaire,
n'hésitez pas à **contacter le lactarium**
au **05 56 79 59 14** ou **05 56 79 59 25**





www.chu-bordeaux.fr

MATERNITÉ

CHU de Bordeaux



CHU
Hôpitaux de
Bordeaux

Consultations : Tél. 05 57 82 02 03
Urgences maternité : Tél. 05 57 82 01 01

accès

Bus

Ligne 8

Arrêts : «Pellegrin»,
«Hôpital Pellegrin» et «Bordeaux 2»

Ligne 11

Arrêt «Hôpital Pellegrin»

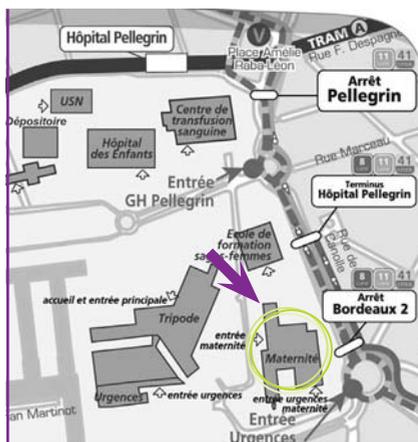
Ligne 41

Arrêts : «Jacquet», «Pellegrin»,
«Hôpital Pellegrin» et «Bordeaux 2»

Tram

Ligne A

Arrêts : «Hôpital Pellegrin»
et «Saint-Augustin»



Groupe hospitalier Pellegrin

Place Amélie Raba-Léon 33076 Bordeaux